

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

Présents : MRS. BOSSE, BOUR, COLLIGNON,
GUERDER, GUITTET, KONTZ, TINE,
TOUSCH.
MMES GENERE, GOKCE, HESSE, JOACHIM,
KIEFER, METEAU, ZIROVNIK

Absents excusés : ./.

Absents non excusés : ./.

Procurations : ./.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures et cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1.Approbation du Conseil Municipal du 30 mars 2014
- 2.Budget primitif 2014.
- 3.Vote des 3 taxes
- 4.Délégation
- 5.Désignation des délégués au Syndicat des Eaux
- 6.Acceptation d'un chèque
- 7.Subventions

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Pierre-Jean GUITTET comme secrétaire de séance.

1°) Approbation du Conseil Municipal du 30 mars 2014

Sur proposition du Maire, qui signale que Monsieur Christophe BOSSE n'est pas inscrit dans la commission travaux et que cette erreur matérielle sera rectifiée, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014.

15 voix pour.

2°) Budget primitif 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous est pris avec Monsieur le Sous-Préfet de Thionville le lundi 28 avril 2014 afin de lui soumettre le projet de budget primitif 2014 de la commune avant le vote définitif et propose d'ajourner le vote du budget primitif 2014.

15 voix pour.

3°) Vote des 3 taxes.

Compte tenu de l'ajournement du vote du budget primitif 2014, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner le vote des 3 taxes.

15 voix pour.

4°) Délégation pour passer des contrats d'assurance

Après lecture de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une délégation de signature pour passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

2 abstentions (Messieurs BOSSE et TINE)

1 voix contre (Monsieur GUITTET)

12 voix pour

5°) Délégation pour exercer le droit de préemption

Après lecture de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une délégation pour exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et d'exercer ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon que les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

1 abstention (Mme JOACHIM)

4 voix contre (Messieurs BOSSE, BOUR, COLLIGNON, GUITTET)

10 voix pour

6°) Délégation d'ester en justice

Après lecture de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou

de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour les affaires administratives, civiles et pénales.

1 voix contre (Monsieur BOSSE)
14 voix pour.

7°) Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Puttelange-Rodemack-Beyren-Mondorff

Madame le Maire demande que les candidats se fassent connaître et arrête la liste suivante :

- Monsieur Serge COLLIGNON
- Monsieur Philippe TOUSCH

15 voix pour.

En conséquence, Messieurs Serge COLLIGNON et Philippe TOUSCH sont élus comme délégués du Conseil Municipal au Syndicat des Eaux de Puttelange-Rodemack-Beyren-Mondorff.

8°) Acceptation d'un chèque de Générali

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte d'encaisser un chèque d'un montant de 251,70€ en remboursement de la franchise du sinistre concernant le candélabre de la rue des acacias.

15 Voix pour.

9°) Acceptation d'un chèque de EDF

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte d'encaisser un chèque d'un montant de 19.56€ en remboursement d'un trop payé.

15 voix pour.

10°) Subvention « APE du collège de Cattenom »

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'APE du collège de Cattenom pour l'année 2014.

15 voix pour.

11°) Subvention « Souvenir Français »

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention au Souvenir Français pour l'année 2014.

15 voix pour.

12°) Subvention « Apollo J »

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'association « Apollo J » pour l'année 2014.

15 voix pour.

13°) Subvention « Association sportive du collège de Cattenom »

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'association sportive du collège de Cattenom pour l'année 2014.

15 voix pour.

14°) Subvention « AFSEP »

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'association française des sclérosés en plaque pour l'année 2014.

1 abstention (Madame GENERE)

14 voix pour.

Madame Rachel ZIROVNIK lève la séance à vingt-deux heures seize.